Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20261112-D2026_07_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 12 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 05/11/2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15
Procuration : Mme BLAIMONT pour M NARAT-VIALA

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Yolande CHEVAL, Patrick NARAT-VIALA, Danielle PLOUARD, Sandrine MAINGUET, YANN JUHEL, Sylvain HENRY, Yves ORHAN, Margaux SCHMIDLIN, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Yann GRANDVALLET

EXCUSÉ(E)S : Céline BLAIMONT

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
Patrick NARAT-VIALA a été nommé secrétaire de séance.
Mme Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique.
Ouverture de la séance : 18h30

SUBVENTION FOURNITURES SCOLAIRES-ÉCOLE SAINTE MARIE 2026-2027 D2026-07-10

Vu la liste des élèves transmise par l'OGEC pour l'année scolaire 2026-2027, 41 élèves ;

Considérant le montant des subventions des années précédentes affecté aux « fournitures scolaires » d'un montant de 50 €/an/enfant pour l'année scolaire 2025-2026 soit 2.350 € pour 47 enfants ;

Il est proposé de :

- Fixer le montant de cette subvention à 100 € par élève domicilié à Monteneuf, inscrit à l'école privée de Monteneuf pour l'année scolaire 2026/2027 (effectif au 30/09/2026 : 41 élèves), soit : 4.100 €.
- Verser cette subvention à l'école qui en a fait la demande sur présentation de la liste des élèves concernés ;
- Autoriser le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à ce dossier.

Approbation de la délibération n° D2026-07-09 du 12/11/2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : 12 pour, 3 abstentions (M Daniel HUET, Mme Laëtitia SOURGET, M Yann GRANDVALLET).

- Approuve la subvention pour l'école privée de Monteneuf d'un montant de 4.100 € au titre de l'année scolaire 2026/2027
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 6558 (autres contributions obligatoires).
- Autorise M le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette décision.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 12/11/2026
Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF 56 Morbihan

Secrétaire de séance
M Patrick NARAT-VIALA
1er adjoint

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.